

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

Séance du 3 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de convocation : 26 novembre 2024	Date d'affichage : 26 novembre 2024
---	--

L'an deux mille vingt-quatre et le trois décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **BOUCHARD Éric**, 1^{er} Adjoint.

Présents : BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoints, CHALANDON Edith, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, VERICEL Géraldine, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absents excusés : FLAMAND Robert, ROLLAND Yann, POYET Bruno, FRANCE Jean-Marie

Secrétaire de séance : GARDON François

DEL1/03-12-24 – TARIFS COMMUNAUX 2025

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le montant des tarifs communaux pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** les tarifs suivants :

ASSAINISSEMENT	
• Part fixe	47,00 € HT
• Le mètre cube	1,20 € HT
• Consommation maximum	150 m ³
• Consommation d'eau pour les usagers qui s'alimentent à une source qui ne relèvent pas du service public	30 m ³ par habitant
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) Article L1331-7 du Code de la Santé Publique	
• Constructions nouvelles : par logement aux réseaux existants autre que les lieux-dits La Côte – Le Moulin	2.000 €
• Constructions existantes : par logement aux réseaux existants autre que les lieux-dits La Côte – Le Moulin	2.000 €
• Constructions nouvelles : par maison aux réseaux existants aux lieux-dits La Côte – Le Moulin	5.000 €
• Constructions existantes : par maison aux réseaux existants aux lieux-dits La Côte – Le Moulin	5.000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20241203-DEL1_03-12-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

CIMETIERE	
Concession	
• 15 ans	60 € le m ²
• 30 ans	120 € le m ²
• 50 ans	198 € le m ²
Cases colombarium	
• 15 ans	400 €
• 30 ans	700 €
Cavernes colombarium	
• 15 ans	500 €
• 30 ans	900 €
Dispersion des cendres colombarium	80 €

SALLE HENRI BLEIN		
Sociétés et particuliers	Extérieur	Vaieille
• Mariage, repas de famille, soirée privée, thé dansant, tir aux pigeons	avec lavage du sol de la grande salle 600 €	350 €
• Théâtre	200 €	100 €
• Associations	300 €	200 €
• Apéritifs	/	100 €
• Fête de l'école, banquet des classes, fête annuelle du village	/	Gratuit
• Caution	300 €	300 €
• Caution nettoyage salle	/	120 €
Assemblées Générales de Sociétés, Groupements et organismes divers		
• Journée	200 €	Gratuit
• Demi-journée	100 €	Gratuit
• Supplément pour casse-croûte	80 €	Gratuit
Lavage du sol de la grande salle		
• S'il est assuré par la commune	/	120 €

MAISON DES ASSOCIATIONS	
Dénomination	Vaieille
Nettoyage fait obligatoirement par l'utilisateur	
• Réunion familiale	120 €
• Apéritif	60 €
• Caution dégradation	100 €
• Caution nettoyage salle	50 €
• Salle des jeunes avec maison des associations	30 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20241203-DEL1_03-12-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

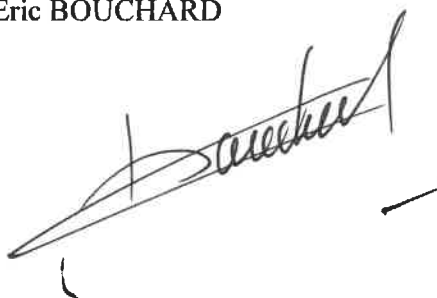
SALLE DES JEUNES	
Dénomination	Vaieille
Nettoyage fait obligatoirement par l'utilisateur	
• Soirée privée	50 €
• Caution dégradation	100 €
• Caution nettoyage salle	50 €

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.
Expédition conforme au registre.

Le secrétaire de séance,
François GARDON



Le 1^{er} Adjoint,
Éric BOUCHARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20241203-DEL1_03-12-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

